

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE
DE MONTREAL

Prix d'abonnement, 10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT
MONTREAL.Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à
midi, et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toutes communications et demandes de renseignements au Président de la Chambre.

Boîte de Poste, 1985, à Montréal (Canada)

Compte-Rendu des séances de la Chambre.

Séance du 26 septembre 1894.

Extrait du procès-verbal de la séance du 26 septembre 1894, tenue par la Chambre de Commerce Française de Montréal, à 3.30 heures de l'après-midi, en son local ordinaire, édifice du *Board of Trade*.

Etaient présents : MM. Emile Galibert, président ; J. Herdt, vice-président ; de Sièyes, secrétaire ; H. Jonas, trésorier ; L. de Polinières, conseiller, Auzias Turenne.

Il est donné communication d'une lettre du président de la Commission des Vins et Spiritueux pour l'exposition que prépare la Société philomatique de Bordeaux, et qui aura lieu en 1895. Il rappelle que cette société n'a pas hésité à attribuer *un caractère universel* à cette section. Aussi demande-t-il à notre Chambre de Commerce de faire connaître aux producteurs de vins du Canada ce concours international.

Il est décidé de lui répondre que la Chambre sera heureuse de se mettre à sa disposition pour communiquer tous les renseignements qui pourraient engager les exposants à y prendre part et, dans ce but, elle prie le président de la Commission des vins et spiritueux de Bordeaux de lui adresser un plus grand nombre de prospectus et de programmes pour faire une propagande en faveur de cette intéressante exposition.

Il en sera fait de nouveau mention au Bulletin mensuel.

M. le président communique également une lettre du directeur du journal "*La Gironde Vinicole*," qui se préoccupe des agissements de la ligne *Colomba*, d'Anvers au Canada, laquelle voudrait accaparer à son profit le transport des marchandises françaises expédiées au Canada, et bénéficier des espérances d'accroissement d'échanges entre la France et ce pays devant résulter du récent traité franco-canadien.

Il est décidé que M. Helbronner, membre de la Chambre de Commerce, qui a si bien défendu, dans la "*Presse*" de Montréal, les intérêts du commerce français et montré comment la ligne *Colomba* était jugée, même à Anvers, serait prié de fournir au directeur du journal "*La Gironde Vinicole*" les renseignements qu'il désire.

Lettre de M. Jules Goudin et Cie, de Bordeaux, demandant à être reçu comme membre honoraire.

M. le président annonce qu'il a reçu aussi une demande d'admission comme membre actif de la Chambre de Commerce française de la part de M. Monnier, rédacteur du journal commercial "*Le Prix Courant*," de Montréal.

Conformément au règlement, cette demande est renvoyée à la prochaine séance, pour qu'il soit votée sur cette présentation.

M. Jules Goudin est agréé à l'unanimité comme membre honoraire.

Séance du 10 octobre 1894.

Extrait du procès-verbal de la séance du 10 octobre 1894, tenue par la Chambre de Commerce Française de Montréal, le 10 octobre 1894, à 3.30 heures de l'après-midi, en son local ordinaire, édifice du *Board of Trade*.

Étaient présents. MM. Emile Galibert, président, J. Herdt, vice-président, de Sièyes, secrétaire, H. Jonas, trésorier, Auzias-Turenne, Girard, Fauchille et Rougier.

M. le président rappelle que l'ordre du jour porte en premier lieu le vote de la Chambre sur la demande de M. Monnier, rédacteur du *Prix Courant*, de Montréal, à être admis comme membre actif.

Cette admission est prononcée à l'unanimité.

M. le président annonce ensuite qu'il a eu l'honneur de voir M. le Consul-Général de France et qu'il lui a demandé de recevoir les membres de la Chambre de Commerce Française le jeudi, 11 octobre courant. Il donne lecture de la réponse de M. le Consul-Général, qui accepte le jour et l'heure proposés et invite les membres présents à se trouver exactement demain, à 11 heures précises, au Consulat-Général.

Le président donne aussi communication de la lettre adressée par M. Helbronner à M. le Directeur de la "*Gironde Vinicole*," concernant la ligne belge *Columba*, dont il a été question à la dernière séance (1).

M. le président lit ensuite l'accusé de réception par le Comité des Dames françaises, de la somme envoyée à ce comité par notre Chambre de Commerce, pour la création d'une œuvre de bienfaisance destinée à rappeler le souvenir du président Carnot tout en étant un témoignage de sympathie offert à la douleur de Mme Carnot.

Le président annonce enfin qu'il a reçu le montant des traites expédiées en France pour recouvrer les cotisations des membres honoraires.

La ligne directe entre la France et le Canada.

Voici la lettre adressée au nom de la Chambre de commerce française de Montréal, à M. Laroussie, rédacteur en chef de la "*Gironde Vinicole*" de Bordeaux, par M. Helbronner, membre de notre Chambre, à propos de la ligne directe de transports maritimes entre la France et le Canada.

" Monsieur M. C. LAROUSSIE,
Rédacteur en chef de la *Gironde Vinicole*,
Bordeaux.

" Monsieur, — La Chambre de Commerce française de Montréal m'ayant chargé de répondre à la lettre

que vous avez adressée à notre président à la date du 10 septembre, je m'empresse de vous communiquer les renseignements que vous demandez.

Ces renseignements n'ont du reste qu'une importance tout à fait secondaire et sont même inutiles en présence des démarches faites près du gouvernement canadien par une compagnie belge et une compagnie hambourgeoise pour obtenir une subvention qui leur permettrait d'établir une ligne directe entre le Canada et la France.

Ces démarches prouvent mieux que ne sauraient le faire les documents les plus détaillés que la création d'une ligne franco-canadienne est pratique et sera rémunératrice.

Ceux qui les font sont des mieux renseignés sur les besoins, les exigences et les ressources du Canada ; la ligne belge, soutenue par son gouvernement, est représentée ici par le consul-général de Belgique et la ligne allemande est établie au Canada depuis un quart de siècle et fait un très bon service hebdomadaire entre le Canada, Anvers et Hambourg. C'est la ligne *Hansa*.

J'estime que ce premier renseignement est suffisant pour éclairer les capitalistes, les négociants et les armateurs français sur la question et leur permettre de décider s'ils doivent ou non étudier le projet de la création d'une ligne franco-canadienne.

Si on croit en France que les belges et les allemands qui connaissent fort bien ce pays se trompent en se lançant dans cette affaire, on fera bien de ne pas s'en occuper et de laisser exploiter les résultats du traité franco-canadien par ces puissances étrangères ; mais, si au contraire, on juge que les démarches de ces étrangers sont des indices suffisants pour établir le succès réservé à cette ligne directe, on fera bien de mettre sans délai le projet de sa création à l'étude et de lui donner une forme quelconque.

Le mieux serait de former un comité et d'envoyer immédiatement à Montréal une personne compétente et capable de juger par elle-même de la praticabilité de cette affaire. Le voyage ne serait ni long ni coûteux ; huit jours passés au Canada seront suffisants à cette étude. On ignore tellement ce pays en France qu'il est presque inutile d'y envoyer des renseignements. Il faut le voir. On ne se doute nullement, ni de son importance présente, ni du rôle qu'il est commercialement appelé à jouer sur ce continent, ni de sa position géographique qui fait de Montréal un port appelé à devenir le port de transit de tout l'ouest du continent américain.

Quant aux renseignements que vous pouvez désirer sur le côté commercial de cette affaire, je crois que vous les trouverez aussi complets que vous pouvez le souhaiter, dans le numéro de *La Presse* que

(1) Nous publions ci-après la lettre dont il s'agit et en recommandons la lecture à nos correspondants.

je vous adresse par ce courrier. Je n'y ai traité que la question du fret possible du Canada en France ; quant à celle du fret de France au Canada elle est très simple. La France peut exporter au Canada, sauf les articles de luxe, tous les produits qu'elle exporte aux Etats-Unis, et elle nous les exportera lorsqu'on lui aura donné les moyens de les transporter à bas prix.

Avant de clore ma lettre, laissez-moi vous dire que l'établissement d'une ligne franco-canadienne sous pavillon d'une puissance tierce serait fatal à l'influence française sur ce continent, et qu'à ce point de vue seul cette question mérite d'attirer l'attention des négociants et des capitalistes de France.

Agréé, monsieur et cher confrère, mes salutations bien empressées.

JULES HELBRONNER,
Rédacteur-en-chef de *La Presse*.

P.S.—La subvention dont on parle, mais qui n'est pas encore votée par le Parlement, sera probablement de 250,000 francs par an."

Nous n'ajouterons qu'un mot à la lettre si précise de M. Helbronner, pour faire saisir combien il est nécessaire de mener en France une campagne vigoureuse en faveur de la création d'une ligne française. Il y a quelques jours un groupe de citoyens Canadiens s'est rendu à Ottawa et a insisté près du premier ministre fédéral, Sir John Thompson, pour faire accorder le subside indiqué à la ligne belge *Columbia*. Sir John Thompson, bien inspiré, a remis la solution de cette question à une date ultérieure. Mais on peut revenir à la charge et, dans une telle occurrence, il faut *se hâter*.

Notre Chambre de Commerce a fait appel aux Chambres de Commerce du littoral en France ; elle a fait appel aussi à la sollicitude de M. le Ministre du commerce de France ; elle n'a pas hésité à écrire aux directeurs des grandes compagnies maritimes de France pour leur recommander l'examen de cette question—du plus haut intérêt, selon nous,—au point de vue de notre commerce extérieure.

Elle a fait son devoir. Nous souhaitons vivement que ses efforts ne soient pas inutiles.

Le commerce de bestiaux au Canada.

Le Canada fait un grand commerce d'exportation de bestiaux. Ses bœufs, ses moutons, voire même ses porcs, trouvent un débouché important sur les marchés de Londres, de Glasgow, de Liverpool. Ils y font une concurrence sérieuse aux bestiaux des Etats-Unis et leurs arrivages à l'époque de la navigation ont une influence réelle sur les cours.

Les exportateurs Canadiens ont étendu le cercle de leurs opérations. Ils envoient leur bétail en Belgique et même en France. Récemment nous trouvons un chargement de 800 bœufs à destination

de St-Malo, pour le compte d'un acheteur venu de France faire son choix en ce pays.

On a demandé plusieurs fois à notre Chambre de Commerce des renseignements sur le bétail canadien, nous pensons qu'il est utile de donner ici quelques indications sur l'état de ce marché. Nos lecteurs pourront y trouver profit.

Tout d'abord comme importance des exportations de bétail faites par le Canada, le tableau suivant n'est pas sans intérêt. Ce tableau comprend l'ensemble des animaux expédiés de Montréal aux ports ci-après nommés depuis l'ouverture de la navigation sur le St-Laurent, c'est-à-dire depuis les premiers jours de mai dernier.

	BŒUFS.	MOUTONS.
Liverpool	26,736	25,614
Londres.....	17,390	22,374
Glasgow.....	14,749	12,717
Bristol.....	6,067	20,559
Newcastle.....	928	1,304
Aberdeen.....	530	166
Anvers.....	814
St-Malo.....	800
Totaux.....	68,004	82,734

De grandes améliorations ont été apportées dans le transport des animaux vivants—que l'on supposait en France, il y a quelques années encore,—une impossibilité. Les navires ont été aménagés de telle sorte que les pertes occasionnées par la traversée sont descendues d'un sixième en 1891, à 0.21 pour cent en 1894. Soixante-onze grands paquebots sont employés à ce transport. En 1892, les Etats-Unis fournissaient 74.5 pour cent du bétail exporté, le surplus, 25.5 pour cent, provenant du Canada et de la République Argentine. Aujourd'hui le Canada a augmenté le chiffre de ses expéditions. Ceci est le résultat des ranches créés dans le Nord-Ouest Canadien, dans ces prairies célèbres où les animaux sont tenus tout l'hiver malgré les rigueurs de la température, et où ils trouvent sous la neige cette herbe fortifiante qui ne fait jamais défaut.

Et ce n'est pas seulement dans le Manitoba que cette industrie des ranches a réussi et est poursuivie avec profit, c'est maintenant dans la vallée de la Saskatchewan, et dans l'Assiniboine.

De plus, les troupeaux de ces ranches ont été par l'introduction de reproducteurs de choix sensiblement améliorés et fournissent depuis plusieurs années déjà des animaux de bonne qualité, susceptibles d'être amenés en peu de temps à cet état demi-gras, très apprécié des acheteurs.

Il y a là des ressources considérables qui doivent faire réfléchir les éleveurs européens.

* ** *

Les Etats-Unis qui ont si rapidement et si étonnamment augmenté leur population, se sont vus obligés de conserver pour leur propre consommation une partie de leurs produits agricoles, notamment de leur bétail. De plus, ils ont employé aussi une certaine quantité de ce bétail d'exportation à alimenter les immenses abattoirs de Chicago pour déverser dans le monde entier ces viandes en conserves que l'on trouve aujourd'hui partout.

Le Canada a profité de cette situation et avec des animaux très améliorés, il a rencontré une faveur marquée sur les marchés anglais.

Cette faveur était si manifeste qu'elle a causé aux Commissaires du Bureau d'Agriculture d'Angleterre une vive émotion. On a craint une invasion et des mesures restrictives à l'admission des bestiaux canadiens sont souvent venues entraver l'exportation. Les agents de la douane anglaise ont très habilement prétendu qu'il fallait leur fermer les portes, dans la crainte que l'introduction d'animaux contaminés, atteints, disait-on, de peripneumonie, facilitât la propagation du mal parmi le bétail indigène. Ces mesures enrayaient un instant le commerce, mais lorsqu'il était prouvé que les animaux étaient sains et lorsque la prohibition était levée, le mouvement d'exportation reprenait avec une nouvelle intensité.

Cependant la surproduction qui règne là, comme dans la plus grande partie des objets de consommation, abaissait les cours et causait une vive appréhension aux éleveurs. Jamais on n'a vu les prix aussi bas que pendant la campagne actuelle. Si le consommateur, si surtout les intermédiaires profitent de cette réduction dans les cours, les éleveurs se plaignent très haut et non sans raison.

L'impression générale est qu'on n'a jamais assisté à une dépression plus complète. Une dépêche privée de Londres adressée dernièrement à un exportateur du Canada porte expressément ceci : "Bétail invendable, commerce mort, suspendez envoi."

La démoralisation du marché anglais pour le bétail est des plus sérieuses, à tel point que les vendeurs sont eux-mêmes dans l'impossibilité de faire un prix. Cette situation a été pour les expéditeurs canadiens la cause de grosses pertes qui ont sensiblement diminué les bénéfices dont ils avaient pu profiter dans les six semaines précédentes, alors qu'ils avaient de bons débouchés sur des places de premier ordre. C'est ainsi qu'au 25 septembre dernier on ne cotait à Montréal des bœufs vivants qu'à 2½ cents et 3 cents la livre.

Les animaux de choix obtenaient de 3¼ cents à 4 cents.

Depuis cette date, il y a eu une légère augmentation et sur la demande qui nous a été faite par un acheteur de France, au commencement de ce mois, nous avons constaté que l'on cotait la livre de bœuf sur pied de 3½ cents à 4½ cents.

La saison des grandes exportations expédiées de Montréal va bientôt toucher à sa fin, car la navigation du St-Laurent sera prochainement interrompue à cause des glaces. Aussi les expéditeurs de l'Ouest s'empressent-ils de charger leur bétail à destination des marchés étrangers.

Voici les arrivées et les prix à Montréal aux abattoirs de l'Est pour le marché du vendredi 12 octobre courant :

Nombre des animaux amenés : 500 bêtes à corne, 1200 moutons et 130 veaux. Animaux gras peu nombreux. Bœufs de 1ère qualité extra, prix de 3½ cents la livre à 3¾ cents ; 2ème qualité (bonne) de 3 à 3½ cents ; 3ème qualité (ordinaire) de 2½ à 3 cents ; 4ème qualité (inférieure) de 2 à 2½ cents (poids vif). Il y avait plus de demande pour les moutons qui étaient vendus de 3 à 3½ cents la livre (poids vif).

Les agneaux cotaient de 3¼ à 3½ cents, premier choix, et de 2½ à 3 cents la livre (aussi poids vif). Les veaux obtiennent des prix assez élevés de \$8 par tête à \$12 pour les premiers choix et de \$3 à \$6 pour les qualités moyennes.

Les porcs gras sur pieds cotaient les cent livres de \$5.25 à \$5.50.

Les exportations de la semaine ont été de 1952 bêtes à cornes et de 6143 moutons.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS (1).

A Montréal les fonds disponibles sont faciles à 4 p.c. pour les prêts, remboursables à demande, sur bonne garantie de valeurs de bourse ; le taux régulier de l'escompte commercial est de 6 à 7 p.c., selon valeur du papier.

Le change sur Londres est en hausse.

Les banques vendent leurs traites sur Londres à 60 jours à une prime de 9½ à 9¾ et leurs traites à vue à une prime de 9¼ à 10. Les transferts par le câble sont à 10,16 de prime. Les traites à vue sur New-York font de 1,16 à 1/8 de prime. Les francs valaient hier à New-York, 5.18½ pour papier long et 5.16½ pour papier court.

Les valeurs canadiennes sont soutenues sur le marché de Londres. Les cotes de lundi étaient :

(1). Nous donnons ci-après le tableau complet de la Bourse de Montréal du 11 octobre courant.

Canada 3½ p.c., 107½; Canada 4 p.c., 112½ Canada; 3 p.c., 100½; Québec (ville), 4 p.c., 96; Toronto 4 p.c., 103; Hamilton 4 p.c., 106½; Montréal 3 p.c., 84.

Les banques canadiennes-françaises sont cotées en clôture comme suit :

	Vend.	Ach.
Banque du Peuple.....	135	125½
“ Jacques-Cartier.....	120	115
“ Hochelega.....	127	126
“ Nationale.....	60	50
“ Ville Marie.....	70

Le Gaz, toujours très actif, est coté à 183¼ et 184, ex-dividende. Les Chars Urbains (tramways électriques de la ville) font : anciennes actions, 159, nouvelles 159. Le Richelieu, (Compagnie de navigation fluviale) ex-dividende a fait 88¼ puis 87½. Le câble est à 144½; le Télégraphe à 151½; le Bell Téléphone 156; la Royale Electrique, (Compagnie d'électricité pour l'éclairage de la ville) 129¾. Le Pacifique (chemin de fer transcontinental) s'est vendu 66½. Le taux de l'intérêt pour les emprunts sur première hypothèque (propriétés urbaines) est de 5 à 6 pour cent.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX.

La situation commerciale ne s'est pas empirée; c'est toujours cela de certain; maintenant, s'est-elle amélioré sensiblement? Cela dépend un peu du tempérament des gens. Les uns trouvent que cela va mieux; les autres disent que, plus ça change, plus c'est la même chose. La majorité semble pourtant être du côté de ceux qui voient une légère amélioration dans les affaires. Il y a certainement moins de faillites, les affaires d'automne commencent à se dessiner dans plusieurs branches. A la campagne, on achève de rentrer les pommes de terre, dont le rendement est généralement bon. Les grains se vendent lentement, les prix n'étant pas encourageants; le fromage a baissé de prix, mais nos fromagers, plus avisés que ceux de la province d'Ontario, continuent à vendre leur production au fur et à mesure qu'elle est prête à mettre sur le marché. Les fabricants de beurre trouvent difficilement à écouler leur produit à des prix satisfaisant, c'est un des côtés défavorables de la situation. Le mouvement du foin est restreint.

Voilà le moment où les cultivateurs vont pouvoir, en outre, réaliser quelque argent sur leurs animaux de basse-cour et sur leur porcherie, pour le règlement des comptes à la Toussaint. Il y a lieu d'espérer que ce règlement sera suffisamment satisfaisant pour permettre aux marchands de faire face à leurs échéances de novembre. L'échéance du 4 octobre a été passable.

Le Commerce des Laines au Canada.

Voici quelques renseignements sur le commerce des laines au Canada. On sait que les laines canadiennes sont recherchées par les acheteurs des Etats-Unis. Aujourd'hui ces acheteurs paraissent être attirés par les laines du Cap. On parle de marchés traités à 15 cents la livre et l'on estime qu'à l'arrivée d'un navire expédié du Cap à Boston pour le compte d'une maison de Montréal, il sera réalisé des ventes importantes de ces laines du Cap. Les acheteurs des Etats-Unis se préoccupent aussi des laines d'Australie. Cependant il est constaté qu'il y a eu des ventes considérables de laines du Canada en toison, lavées à dos, de la province d'Ontario pour les Etats-Unis au prix de 17 à 18 cents.

Ajoutons que le commerce des laines entre le Canada et les Etats-Unis a donné récemment lieu à des échanges assez intéressants à relever. Certaines filatures canadiennes se sont approvisionnées de laines des Etats-Unis, et comme ces ventes ont donné satisfaction à la fois au vendeur et à l'acheteur, il est probable que les importations de ces mêmes laines pourront continuer. On écrit d'Hamilton, à propos des ventes de laines canadiennes faites aux Etats-Unis, que malgré la diminution de stock qui a été la conséquence de ces ventes, les vendeurs n'ont pas réalisé les bénéfices qu'ils espéraient, parce qu'ils avaient gardé trop longtemps ces laines et que la baisse des prix s'est produite au même moment, par suite des réductions apportées au bill McKinley.

Voici maintenant les prix des laines canadiennes pour la semaine dernière :

Toison des provinces d'Ontario et lavée à dos, la livre, 17 à 19 cents.

Toison des provinces du Nord-Ouest canadien, en suint, la livre, 11 à 12 cents.

Laines arrachées : blanche, la livre, 19 à 20 cents.

“ “ noire, “ 16 à 17 cents.

Laines étrangères.

Cap, en suint, 14 à 16 cents.

Buenos-Ayres, lavée à fonds, 26 à 32 cents.

Puisque nous parlons des laines, nous devons ajouter que nous avons assez fréquemment reçu de la part de négociants français, désireux de vendre des laines aux filatures de ce pays, des demandes de renseignements sur la possibilité d'établir dans ce pays des relations commerciales suivies. Il y aurait, certes, des affaires avantageuses même, à faire, mais à une condition que le commerce français ne paraît pas accepter : c'est d'avoir ici une certaine quantité de marchandises, en magasin, pour répondre aux demandes, comme le font les

maisons anglaises. Tant que l'on ne voudra pas s'astreindre à cette condition, on ne réussira pas.

Or, l'échec éprouvé par les maisons qui ont tenté ici-même ce genre d'opérations n'est imputable qu'à elles-mêmes. On comprend parfaitement que les délais pour recevoir des échantillons, télégraphier la réponse, et attendre l'expédition sont beaucoup trop longs pour satisfaire l'acheteur. Les manufactures de lainages veulent trouver sur place les matières premières dont elles ont besoin. Elles s'adressent à ceux qui peuvent leur livrer immédiatement leurs commandes.

Visite de la Chambre de Commerce Française à M. le Consul-Général de France.

Jeudi dernier, 11 octobre, la Chambre de Commerce Française de Montréal, sous la conduite de son président, M. Emile Galibert et des membres du conseil d'administration, présentait ses devoirs à M. le Consul-Général de France, dans les bureaux du Consulat général, rue St-Jacques.

Tous les membres avaient tenu à se rendre à cette visite. La réception de M. le Consul-Général a été des plus cordiales. Avec une aimable simplicité et une parfaite bonne grâce, M. Kleizkowski, a remercié la Chambre de Commerce de sa démarche et a exprimé à ses membres le désir qu'il avait de se mettre en relations intimes avec elle, pour connaître les besoins du commerce français et aider à son développement. C'est ainsi qu'il a bien voulu promettre d'assister aux séances bi-mensuelles de notre chambre, "si toutefois, a-t-il ajouté en souriant, je ne suis pas indiscret."

Notre Chambre de Commerce sera trop heureuse de profiter des excellents conseils et de l'expérience de M. le Consul-général qui, comme nous l'avons déjà dit, est arrivé ici précédé par une réputation des mieux établies à tous égards et a fait ses preuves à Alexandrie et à Dublin, où il était hautement apprécié.

Notre nouveau consul-général s'installe précisément à Montréal au moment où sa parole autorisée peut contribuer puissamment à faire profiter le commerce français des avantages offerts par le récent traité de commerce franco-canadien et surtout à appuyer la création d'une ligne directe entre la France et le Canada, conclusion naturelle et indispensable de ce traité de commerce.

Tous les membres de la Chambre de Commerce Française ont été très satisfaits de leur visite. Tous s'applaudissent de voir réalisé le vœu qu'ils avaient émis, il y a plusieurs années déjà, du transfert du consulat-général de Québec à Montréal. La situa-

tion exceptionnelle de cette dernière ville, appelée à devenir le grand port de transit du commerce de l'ouest américain exigeait ce transfert. Aujourd'hui c'est un fait accompli dont notre Chambre de Commerce se réjouit à bon droit.

XIIIe Exposition de la Société Philomathique de Bordeaux pour 1895

Nous avons déjà parlé de cette exposition dans notre bulletin mensuel (1). Mais nous croyons indispensable d'y revenir, parce qu'il y a là un intérêt tout particulier pour les viticulteurs de ce pays. Aussi tenons-nous à reproduire *in extenso* la lettre que le président de la Commission des vins et spiritueux de cette exposition a adressé le 6 septembre dernier à notre Chambre de Commerce.

BORDEAUX, le 6 septembre 1894.

Monsieur le Président,

La Société Philomathique vous a déjà communiqué les principaux renseignements relatifs à l'exposition qu'elle se propose d'ouvrir à Bordeaux en 1895 sous le patronage de l'Etat, du Conseil Général de la Gironde, de la Municipalité et de la Chambre de Commerce.

Une place particulièrement importante sera naturellement donnée dans cette exhibition aux produits qui constituent la principale richesse de Bordeaux et de la contrée, nous voulons parler des vins, spiritueux et liqueurs fermentées. Aussi la Société Philomathique n'a-t-elle pas hésité à attribuer *un caractère universel à cette section*.

C'est à titre d'organiseurs de cette importante section que nous prenons la liberté de nous adresser à la Chambre de Commerce que vous présidez, monsieur, afin de solliciter un concours qui nous serait très précieux pour mener à bien la mission dont nous avons été chargés.

Nous vous demandons en premier lieu de vouloir bien faire connaître au public, par tels moyens que vous jugerez opportun d'employer, l'ouverture d'une *Exposition Universelle des Vins, Spiritueux, Liqueurs et Boissons fermentées, à Bordeaux, en 1895*.

A cet effet, nous vous faisons parvenir sous pli séparé quelques exemplaires d'un appel aux exposants, du Règlement spécial à l'Exposition Universelle des Vins, Spiritueux, Liqueurs et Boissons fermentées et du Bulletin d'Admission.

Nous vous serions également reconnaissants de nous faire connaître :

1o. Les produits de votre région pouvant figurer dans notre section ;

(1) Voir Bulletin Mensuel du 15 mai 1894, No 10.

20. Les noms des personnes susceptibles d'exposer individuellement ;

30. Les associations auxquelles on pourrait demander, s'il y avait lieu, de réunir une collectivité.

Vous pourriez, si vous le jugez convenable, vous entendre à ce sujet avec M. le Consul de France, auprès duquel nous avons été accrédités par M. le Ministre des Affaires Etrangères et auquel nous avons adressé une demande de concours analogue.

En vous remerciant d'avance, Monsieur le Président, pour l'appui que vous voudrez bien nous prêter, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire Général,

J. MAUD.

Le Président de la Commission des
Vins et Spiritueux,

EUGÈNE BUHAN.

Notre Chambre de Commerce a fourni les renseignements qui lui étaient demandés et s'est efforcé de faire connaître par les journaux cette très intéressante exposition.

La Colonie Française reçue par le Consul-Général de France.

Hier, quatorze octobre, notre nouveau consul-général, M. Kleczkowski, tenait une réception ouverte au Consulat-général, pour tous les Français résidant ou de passage à Montréal.

L'annonce seule de cette réception, dont le jour avait été heureusement choisi pour permettre aux travailleurs de faire connaissance avec le représentant officiel de la France, avait suffi pour amener plus de quatre cents visiteurs, appartenant à toutes les classes de la société.

L'empressement avec lequel les membres de la colonie française ont répondu à l'invitation du Consul-Général prouve quel esprit patriotique règne parmi nos compatriotes.

Ceux-ci ont été très satisfaits de l'accueil si simple et si bienveillant que leur réservait M. Kleczkowski. Ils ont tous applaudi en l'entendant faire, avec une élégante précision, appel à l'union qui a créé ici plusieurs œuvres, soit pour la bienfaisance, soit pour le commerce, œuvres appelées à se développer chaque jour. Il a rappelé combien il avait été heureux de voir, en arrivant, une chambre de commerce française fonctionnant depuis plus de 8 ans avec beaucoup de zèle et d'esprit de suite, une société de secours mutuels établie sur des bases solides, une maison de refuge, dirigée par l'Union Nationale Française, sorte de bureau de bienfaisance destiné à porter secours aux français malheureux et dénués de ressources,

facilitant leur rapatriement, ou leur donnant après la mort un lieu de repos à l'ombre du drapeau de la patrie. — C'est à l'union de tous que ces œuvres ont dû prospérer. La présence du Consul-Général à Montréal ne peut que resserrer cette union—et "pour ma part, a bien voulu ajouter M. Kleczkowski, je ferai tous mes efforts pour exercer une salutaire influence dans ce sens." Du reste, tous les Français à l'étranger sentent la nécessité d'oublier les causes qui peuvent les diviser pour ne songer qu'à la patrie absente, en dehors de toutes questions de partis, ou d'opinions, et c'est au cri de "Vive la France" et de "Vive la République" qu'il a terminé son allocution.

De trois heures à cinq heures, les visiteurs se sont succédés, et tous ont emporté la meilleure impression de notre consul-général, qui a eu pour chacun une parole aimable et prévenante.

Tous les membres de notre Chambre de Commerce qui avaient déjà eu l'honneur d'être reçus par le consul-général se sont empressés de venir le saluer à nouveau et de lui présenter quelques-uns de leurs compatriotes.

Ajoutons en terminant que ce n'est pas seulement la colonie française qui témoigne sa sympathie à notre nouveau consul-général, c'est aussi la population canadienne-française de cette ville par l'organe d'un corps important, la *Chambre de Commerce du District de Montréal*. Cette compagnie composée des membres du haut commerce canadien-français, a résolu—à l'occasion du transfert du consulat-général de Québec à Montréal—d'offrir un banquet de bienvenue à M. Kleczkowski. Une délégation, comprenant le président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, M. Laporte, MM. Rolland, Perrault, Garand, etc., s'est présentée samedi dernier au consulat-général pour lui transmettre cette invitation.

Nous tenons à rapporter textuellement ici les termes de la résolution votée par la Chambre de Commerce du District de Montréal, parce qu'ils indiquent les excellentes dispositions du haut commerce canadien-français pour accroître les échanges entre les deux pays.

"Considérant que le gouvernement français a bien voulu faire droit aux demandes réitérées de cette chambre en fixant à Montréal son consulat-général ;

"Résolu que des remerciements soient adressés à M. le ministre des Affaires Etrangères et que pour marquer l'importance de cet événement au point de vue des relations commerciales de la France avec son ancienne colonie, un banquet soit offert à M. le consul-général Kleczkowski, maintenant résidant à Montréal.

"Que MM. Laporte, Rolland, Perreault, Des-

marteau, Garand, le proposeur M. Parizeau et le second M. Boivin, avec M. Perreault comme président, forment un comité spécial chargé de transmettre cette invitation à M. le consul-général et faire rapport à la prochaine séance."

Les pois d'Ontario.

Nous savons que plusieurs maisons de France ont envoyé cette année au Canada des représentants pour acheter des graines de pois comestibles et que ces représentants ont fait des traités avec des cultivateurs de la province d'Ontario notamment, pour leur envoyer des porte graines, et retenir leurs récoltes futures à des prix rémunérateurs.

Les achats faits cette année se sont élevés à plus 6,000 minots.

Il paraît que le sol de la province d'Ontario est très propice à cette culture.

Le "Prix Courant."

Un journal de commerce bien rédigé, exactement et promptement renseigné, ayant une clientèle très étendue, tel est le *Prix Courant*, organe de l'Association des Epiciers de Montréal, publié sous le haut patronage de l'Association d'Industrie Laïque de la Province de Québec. C'est l'assistant fidèle, le conseiller sûr et indispensable du commerçant qui y trouve chaque semaine une mine de renseignements précieux.

Administration: 402 Bâtisse New-York Life.
Rédaction: 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Le journal "LA PRESSE" de Montréal.

Notre Bulletin publie aujourd'hui, l'annonce du journal français LA PRESSE publié à Montréal et fondé dans cette ville en 1884.

LA PRESSE est de tous les journaux du Canada, français ou anglais, le seul qui s'occupe sérieusement, utilement et favorablement des questions intéressant le commerce franco-canadien.

Dès les premiers jours de son existence, en 1885, elle posait les bases possibles d'un traité de commerce entre les deux pays et n'a cessé, depuis cette époque de lutter pour amener entre le commerce du Canada et de la France un rapprochement désiré par tous ceux qui connaissent les besoins et les ressources de l'ancienne et de la nouvelle France.

Ce n'est pas pour attirer l'attention de nos lecteurs sur une simple réclame que nous mentionnons l'insertion de l'annonce de LA PRESSE dans le "Bulletin," mais pour rendre justice à un confrère qui a toujours mis sa grande influence au service des intérêts français et de l'influence française au Canada.

Le "Bulletin" constate ce fait avec d'autant plus de plaisir que LA PRESSE tout en étant le plus populaire des journaux canadiens est resté un organe commercial de premier ordre.

Petit Courrier.

AVIS. La Chambre de Commerce Française de Montréal a l'honneur de prévenir ses correspondants qu'elle insérera deux et trois fois *gratuitement* les demandes d'agents qui lui sont adressées. Elle est obligée de prendre cette mesure pour satisfaire aux demandes qui deviennent de plus en plus nombreuses. Les correspondants qui désireraient avoir une publicité d'une plus longue durée sont priés de s'entendre avec le trésorier de notre Compagnie.

La Chambre de Commerce Française de Montréal demeure à la disposition de ses correspondants pour leur fournir tous renseignements utiles à la suite des propositions qui leur seraient faites, *sans son intervention*, en réponse à leurs demandes d'agents ou représentants insérées dans son Bulletin mensuel.

DEMANDES D'AGENTS PAR :

- M. Gaden et Cie, négociants en vins à Bordeaux.
La Société Générale d'Algérie, rue de Richelieu, 41 Paris, commerce de vins.
MM. Jerdi, Rudolf et Cie, (commerce des eaux de vie) à Cognac (Charente).
MM. Charles Martin et Frères, négociants en huile d'olives à Aix en Provence (B. du Rhône).
M. Albert Robin et Cie, vins et eaux de vie à Cognac (Charente).
MM. Pelissier et Aragon, fabrique de parfums à Grasse (Alpes Maritimes).
M. Sabat, fabrique de rubans à St-Etienne (Loire).
M. Redon, fabricant de porcelaines, à Limoges.
M. Remy Desplanches, vins et spiritueux, à Bergerac.
M. A. Lemonier, 28 rue Meslay, Paris, articles de fantaisie.

AVIS

La Chambre de Commerce Française de Montréal fait appel à ses correspondants, en France, pour lui adresser des échantillons de leurs articles qu'elle placera dans son musée commercial et elle leur recommande de bien indiquer les renseignements (prix et conditions de vente) qu'il leur convient de porter à la connaissance des acheteurs canadiens. Il sera bon, également, qu'avant de faire cette expédition, nos correspondants veuillent bien aviser notre Chambre de la liste des articles qu'ils se proposent d'envoyer, pour qu'on leur signale ceux dont l'envoi serait inutile, vu l'état du marché.

ORIGINAUX ET DÉTRAQUÉS

Par M. LOUIS FRÉCHETTE,

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE PARIS.

GRELOT

V

Lors de mes débuts dans le journalisme, étant reporter au *Journal de Québec*, je reçus de l'éditeur une verte sermonne au sujet du pauvre Grelot.

A chaque instant, celui-ci—rien de surprenant—était arrêté et traduit devant le recorder ou les magistrats de police, accusé de voies de faits, ou simplement prévenu d'avoir troublé la paix publique.

Moi qui n'y entendais pas malice—je me suis un peu amendé depuis—j'avais, un matin, rapporté une de ses frasques et son résultat judiciaire dans un entrefilet commençant par ces mots :

Michel Langlois surnommé Grelot.

Une heure après la publication du *Journal*, les fenêtres de la boutique sautaient en éclats.

Un autre jour, c'était une dame, descendant de voiture en face d'un magasin de la rue de la Fabrique, qui s'évanouissait de peur devant la canne levée du terrible détraqué, qui avait cru la voir sourire.

Tous les jours on signalait quelque nouvel exploit du maniaque.

Bref, Grelot était devenu une véritable plaie publique.

Les autorités durent intervenir.

Le conseil de ville vota un règlement de police imposant une pénalité contre quiconque prononcerait le mot *grelot* dans le but de vexer le pauvre fou.

Ah bien, oui ! quelques vauriens furent condamnés à cinq chelins d'amende ; mais, comme cela ne faisait que rendre l'individu plus hardi et plus provocateur, les charivaris recommencèrent de plus belle, le désir d'éluider le règlement encourageant encore les tapageurs.

Voici comment ils l'éluidaient, le règlement.

Les cochers avaient inventé celle-ci.

Quand ils voyaient venir le pauvre homme, ils se rangeaient de chaque côté de la rue, et divisaient en deux le mot défendu.

Sur un trottoir, on criait :—*Gre !*

Sur l'autre, on répondait :—*Lot !*

—*Gre !*

—*Lot !*

—*Gre ! gre ! gre !*

—*Lot ! lot ! lot !*

Et en avant le chahut ! pendant que, seul sur la chaussée, pris entre deux feux, le pauvre diable se débattait comme trente-six démons dans l'eau bénite, ne sachant où donner de la tête et de la canne.

D'autres s'étaient avisés de l'interpeler tout simplement par son nom de baptême : *Michel*.

—*Michel ! Michel !* criaient-ils.

—*Ah ! Michel !*

Oh ! Michel !...

Comme l'intention était évidemment identique, l'effet produit était le même.

Rassemblement, bagarre, tempête, émeute, la police, le poste ; et le lendemain, le tribunal et la geôle.

Le malheureux ne comptait plus ses semaines de prison,—ses mois même.

Il s'y résignait facilement, du reste ; c'étaient les seuls moments de paix et de tranquillité dont il pût jouir.

Qu'y faire après tout ?

D'autres fois, en hiver, les farceurs prenaient tout simplement les grelots de leurs harnais, et les secouaient tous ensemble au bout du bras, dans un *gling glang glong* infernal et sans répit.

Comment les empêcher ?

Ces concerts de grelots me rappellent une scène du plus haut burlesque, et dont Sabatier, le fameux pianiste, auteur du *Drapeau de Carillon*, fut l'acteur principal, et Grelot, comme toujours, la victime.

On sait qu'en hiver la promenade à la mode, à Québec, c'est la rue Saint-Jean.

A cette époque du moins, vers quatre heures de l'après-midi, l'étroit boyau regorgeait de joyeux piétons et de riches équipages.

C'était le rendez-vous de toute la jeunesse élégante.

Or, par une belle journée de février—il me semble voir encore la neige rutiler au soleil—Sabatier, un peu plus guilleret que d'habitude, en doublant l'encoignure de la cathédrale, se trouva tout à coup nez à nez avec Grelot, que suivaient une trentaine de gamins en rigolade.

Le musicien ne fait ni une ni deux ; il lui saute au cou, hèle un cocher de place, et roule le bonhomme comme un colis dans le traîneau, où il le retient d'une main, en criant :

—*Vite, Montreuil, tes grelots !*

Ce fut l'affaire d'un clin d'œil.

A peine le vieux avait-il eu le temps de cracher cinq ou six de ses plus beaux jurons, que la voiture dévalait à toute bride vers la rue Saint-Jean, Grelot à moitié étranglé par Sabatier, qui, le tenant à la

cravate d'une main, de l'autre agitait en l'air un long chapelet de sonnettes criardes, tandis qu'une nuée de polissons, s'accrochant par derrière à toutes les arêtes du véhicule, mêlaient leurs cris de singes au tintamarre enragé des grelots.

Et fouette, cocher !

Ce fut un spectacle comme il ne s'en voit plus.

Sabatier était populaire ; Grelot aussi, dans son genre.

En les voyant passer tous les deux comme un ouragan, l'un se débattant sur le dos, bleu de rage, et l'autre debout, sonnait ses grelots à tour de bras, en s'esclaffant jusqu'aux oreilles, il était impossible de ne pas rire aux larmes.

La voiture parcourut trois fois la longueur de la rue Saint-Jean, du haut en bas et du bas en haut.

Ce fut le docteur Hubert La Rue qui mit fin à la scène : il craignait une attaque d'apoplexie.

VI

Un des incidents les plus sérieux de la vie de Grelot fut son voyage à Montréal.

A quelle époque eut-il lieu ? Les renseignements recueillis sur ce point sont contradictoires.

Ce dut être vers 1850.

Mais l'époque est de peu d'importance.

Qu'ils suffise de dire que, ne pouvant plus sortir de chez lui sans amener la populace, et dégoûté d'une pareille vie, Grelot eut une inspiration bien naturelle.

Un beau matin, il se dit que la situation n'était plus tenable, qu'il valait mieux fuir devant la tempête, et il se décida à émigrer.

Le temps seulement de mettre ordre à ses petites affaires, et, le samedi suivant, après avoir secoué la poussière de ses sandales, et sans doute murmuré, sur un ton un peu moins poétique probablement, le fameux "Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os !" il se dissimulait, *arme* et bagages, dans un recoin de l'entre-pont du *John-Munn*, qui était alors le roi du Saint-Laurent.

Le lendemain matin, notre homme mettait le pied sur le débarcadere de Montréal.

Quelle différence ! quel changement !

Il n'en revenait pas.

Tout ravi de pouvoir circuler dans la foule sans être en butte aux attaques malveillantes, il logea ses effets chez un hôtelier de la rue Saint-Paul, déjeûna avec un appétit qu'il n'avait pas ressenti depuis vingt ans, risqua un bout de toilette—ce qui ne lui était pas arrivé depuis nombre d'années non plus—et, comme c'était un dimanche, il se fit indiquer l'église de Notre-Dame, et partit pour la messe.

Le pauvre homme se pâmait dans une jubilation extatique.

Il avait donc trouvé ce après quoi il soupirait depuis si longtemps : la paix !

La paix, avec le droit de vivre au soleil comme tout le monde, sans entendre le mot méchant, la sanglante ironie, le maudit sobriquet retentir à ses oreilles !

Une nouvelle existence lui souriait.

Il trouvait les rues belles, la vie bonne.

Il lui prenait des envies de sauter au cou des passants.

Il aurait voulu remercier les petits enfants de ce qu'ils ne l'assaillaient pas de leurs huées.

Il pardonnait tout le passé, en considération de la joie sereine et douce du présent.

Hélas ! cette joie n'était qu'une trouée lumineuse dans l'existence du paria.

Elle devait s'effacer vite, et le joug allait retomber plus lourd et plus accablant que jamais sur les épaules du misérable.

Il avait assisté et prié à l'office : une atroce déconvenue l'attendait à la sortie de la messe.

Ce fut l'exhubérance même de sa joie qui le perdit.

Je l'ai dit plus haut, ses cheveux, qu'il portait longs, avaient blanchi avant l'âge.

La vie qu'il menait depuis si longtemps lui avait donné un regard rébarbatif et louche, un œil chasteux rougi, une démarche inquiète.

Il se retournait à chaque instant, comme mû par un ressort à brusque détente.

Tout cela lui composait une allure hétéroclite que les étrangers ne pouvaient s'empêcher de remarquer.

Mais ce qui devait le compromettre plus que tout le reste, c'était son air de satisfaction débordante.

Il s'attarda sur le parvis, le parcourant de long en large, allant de groupe en groupe, la mine éveillée, saluant respectueusement à droite et à gauche avec une expression d'épanouissement béat, qui faisait le plus singulier effet sur cette physionomie depuis si longtemps désaccoutumée à sourire.

Par moment, il se rengorgeait dans une attitude qui semblait dire :

—Eh bien, vous autres là-bas, vous pouvez me lorgner à votre rise ; je vous défie bien de *le dire* !

Et, à la pensée de son cauchemar habituel, un éclair passait dans ses sourcils en broussailles, et une imprécation énergiquement mâchonnée venait expirer sur sa lèvre, dans une grimace moitié colère moitié réjouie.

On l'observait du coin de l'œil.

La curiosité s'éveilla.

(A suivre)

“ LA PRESSE ”

PUBLIÉE A MONTREAL, CANADA

Le plus important et le plus répandu des journaux français du continent américain.

CIRCULATION QUOTIDIENNE ASSERMENTEE : **36,763**



La circulation de LA PRESSE est cinq fois aussi considérable que celle de tout autre journal français à Montréal.

LA PRESSE est le meilleur journal d'annonces du Canada.

LA PRESSE publie 6 pages tous les jours, excepté le Samedi où elle sort à 12 pages.

LA PRESSE est le seul journal canadien qui s'occupe d'une manière suivie du développement des relations commerciales entre la France et le Canada.

T. BERTHIAUME, Propriétaire,

71 et 71a Rue St-Jacques,

Montreal, Canada.